

En vérité, on croit rêver, on se demande si l'homme qui a écrit ce livre a tenu jusqu'au bout son sérieux, et s'il ne se cache pas un pamphlet anti-socialiste, dans ce tableau chimérique d'une société réduite à l'esclavage à force de réglementation. Mais le docteur Moilin est d'une bonne foi terrible; il suivra jusqu'au bout sa chimère qui le mènera, à travers l'incendie de Paris, jusqu'au pan de muraille où l'étendront les balles des soldats. Tout est réglé, nivelé, mis en sa place dans la société qu'il porte toute bâtie en son cerveau, et il brisera, au besoin, l'ordre social actuel, pour y réaliser son rêve. Il ne songe pas à l'insupportable existence qu'il ferait aux Parisiens à venir, il ne se dit point que nulle société antique, nulle réglementation à la Lycurgue ne fut aussi pesante aux épaules humaines, que la société qu'il préconise, où, par exemple, sous prétexte d'organiser le travail, il interdit sévèrement le commerce à tout particulier. « C'est le gouvernement, dit-il, qui se charge de faire vendre, par ses employés, tous les produits de la petite industrie, et tous ceux qui sortent de ses propres établissements. »

Ainsi, l'État dans sa forme la plus oppressive et la plus despotique, l'État élevé à sa dixième puissance, tel est l'idéal de l'école communiste dont Tony Moilin voulait, dans un tableau absolument sévère, en dépit de sa forme humoristique, faire ressortir les merveilles. Quelle épouvantable réglementation de toutes choses! Vêtements des femmes, habits des hommes, tout est d'uniforme et d'ordonnance. Mariages et enterrements se font suivant des cérémonies invariables, solennités officielles, imposées à tous les citoyens, dans ce temple international, — monument unique qui me paraît avoir remplacé tous les autres monuments anciens, — et dont le luxe et la grandeur sont la gloire du Paris de l'an 2000. Bals de fiançailles, promenades des mariés, repas de noce, tout est d'avance réglé et réglementé par le gouvernement futur, et il en est de même des funérailles. La crypte du temple international appartient aux morts, les salles des étages supérieurs sont réservées aux mariages et aux baptêmes. Il va sans dire que le divorce existe: pour rompre un mariage, il suffit de la déclaration, sur papier libre, d'un des deux époux, déclaration adressée au maire, qui, la lettre lue, prononce la séparation. Il faut bien ce coin de liberté, dans une société qui fonctionne comme les bras d'acier d'une machine à vapeur. J'oubliais, parmi les plaisirs qu'offre à l'étranger le Paris de l'an 2000, ce que M. Moilin appelle les *Théâtres-Journaux*: « On donne ce nom à des théâtres où le spectacle change pour ainsi dire tous les soirs, et est une représentation exacte ou burlesque de l'événement de la journée. Si, par exemple, il éclate un incendie, s'il se commet un assassinat, etc., dès le lendemain on

reproduit ces événements sur la scène, et cela avec tant de fidélité, que c'est comme si l'on voyait la réalité. »

M. Moilin n'ajoutait pas que la représentation d'un assassinat commis la veille, doit évidemment épurer, adoucir les mœurs. Il en eût bien été capable. Conçoit-on que tant d'aberrations puissent tenir dans le cerveau d'un homme? Et celui-là n'était pas des médiocres. Il résumait d'ailleurs les aspirations de la partie collectiviste de l'Internationale, opposée à la partie modérée, dite *mutuelliste*, qui a malheureusement succombé dans les conseils de cette vaste association. Le plus triste, c'est qu'au milieu de ces folies, Tony Moilin glissait dans ce Paris en l'an 2000, un plan excellent pour arriver, dans les représentations législatives, à donner place à la représentation des minorités; ajoutez que ça et là, lorsqu'il réclame par exemple l'instruction gratuite et obligatoire, il se rapproche des justes desirs exprimés par de sages esprits, et essayez de mesurer la distance qui sépare la raison de la folie, et la vérité du mensonge. « Il n'y a pas, disait Napoléon 1^{er} en sortant de visiter Bicêtre, il n'y a pas, entre le cerveau d'un sage et celui d'un fou, l'épaisseur d'une pièce de cinq francs. » Le docteur Moilin analysant les bienfaits de son système, c'est le Dupont d'Alfred de Musset, ouvrant toutes grandes, à son ami Durand, les fécondes perspectives de l'avenir rêvé.

Du reste, on ne verra, mon cher, dans les campagnes, Ni forêts, ni clochers, ni vallons, ni montagnes. Chansons que tout cela! Nous les supprimerons, Nous les démolirons, comblerons, brûlerons. Ce ne seront partout que houilles et bitumes, Trottoirs, mesures, champs plantés de bons légumes, Carottes, fèves, pois, et qui veut peut jeûner; Mais nul n'aura du moins le droit de bien dîner.

Hélas! tout en rêvant ces Salentes magnifiques, on étudie doucement les vertus du picrate de potasse, on fait bon marché de tout ce qui est la fraternité et la concorde, on régénère l'humanité en la terrifiant et en lui donnant des fers.

Ah! quelle ironie dans l'inscription superbe que je déchiffrais sur une des maisons sculptées de la vieille place de Bruxelles, tandis que la guerre civile semait de nouvelles ruines et de sang frais ces environs de Paris déjà ensanglantés et ruinés:

*Hic verum,
Hinc justum,
Pax sit,
Discordia longe.*

Le vrai, le juste, la paix, la fin de la discorde, quand verrons-nous, hélas! quand toucherons-nous du pied cette terre promise à l'humanité en marche par toutes les tempêtes, par toutes les tourmentes?

J'ai voulu combattre le « communisme », et cela simplement en analysant le projet de gouverne-

ment et de vie d'un communiste distingué. Je pense que ces rêveries éloignent trop l'esprit humain de la véritable tâche qui lui est imposée: faire son œuvre sur terre et faire son devoir. Dans le cas présent, ces utopies avaient d'ailleurs le tort d'être défendues par des gens qui, substituant l'idée d'ailleurs fort belle d'humanité à l'idée plus pratique, plus étroite, mais plus vraie de patrie, semblaient faire de notre malheureuse France le champ d'épreuve de leurs ambitions.

Saint-Just, dans la séance du 13 mars 1794 (24 ventôse an II), s'était éloquentement élevé contre les étrangers qui se glissaient dans nos affaires: « Des Italiens, des banquiers, des Napolitains, des Anglais sont à Paris, qui se disent persécutés dans leur patrie. Ces nouveaux Sinons s'introduisent dans les assemblées du peuple. » Et le terrible tribun ajoutait, en parlant d'eux: « Il est tel homme qui, comme Érostrate le fit à Delphes, brûlerait plutôt le temple de la Liberté que de ne point faire parler de lui. » Ne croirait-on pas que Saint-Just avait deviné les petits-neveux de ceux qu'il écrasa? C'est qu'il était, comme tous ceux de son époque, patriote, étroitement, absolument patriote, patriote comme la première Commune, celle de 92 et de 93, et que, loin de traiter avec les Prussiens sur le sol français, il tâchait de les foudroyer. C'est lui qui répondait de Strasbourg à un parlementaire prussien: « *La République française ne reçoit de ses ennemis et ne leur envoie que du plomb.* »

La Commune de 1872 eût peut-être dû méditer ces paroles de Saint-Just.

Paris, durant les mois qui suivirent les événements de mai, parut accablé et comme désert. Tels quartiers, comme Montmartre et Ménilmontant, étaient visiblement dépeuplés. Mais la vitalité de cette ville est telle qu'elle réparait déjà ses ruines et que les magasins incendiés, les maisons détruites semblaient renaître de leurs cendres. Nous renvoyons au chapitre qui suit celui-ci l'histoire de la petite agitation électorale qui marqua le mois de juillet, lors des élections complémentaires pour l'Assemblée nationale et de la nomination des conseillers municipaux. Dans le présent chapitre, nous voulons terminer l'histoire de la Commune, et la suivre jusque dans les conseils de guerre. Mais nous ne pourrions être complet; car cette triste guerre civile traîne après elle, après un an passé, des terreurs encore, des châtements et des douleurs.

Ce fut le 6 août que s'ouvrirent, à Versailles, les séances du 3^e conseil de guerre chargé de juger les membres de la Commune et du Comité central. Paris, hélas! se rendit là comme à la représentation d'un drame plus vivant et plus saisissant qu'un autre.

La salle du conseil de guerre était vaste; c'était cette salle profonde du manège, qui ne s'attendait guère à être transformée en tribunal, et qui gardait encore trace de sa destination primitive, ne fût-ce que le sable jaune et fin dans lequel enfonçaient les talons du public. Le jour, un jour cru, pénétrait par les larges verrières des côtés, comme dans la salle du Jeu de Paume, et éclairait en pleine lumière ce vaste tribunal. Les uniformes des membres du conseil de guerre se détachaient sur les tentures vertes du fond de la salle, tenture sur laquelle on avait appendu une figure de Jésus crucifié. Des gardes de planton formaient, devant le tribunal, une sorte de double haie immobile, au milieu de laquelle passaient les témoins. De loin, les plastrons rouges des tuniques, les collets d'habits, les turbans des képis et les rouges aiguillettes des gendarmes produisaient absolument sur le fond vert du tribunal, l'éclat de fleurs rouges dans un champ d'herbe ou de blé vert.

Les accusés, assis entre des gendarmes, sur des gradins placés à la gauche du tribunal, faisaient face aux journalistes qui, à droite, prenaient des notes, écoutaient, étudiaient, et dont les regards navrés ou satisfaits rencontraient parfois ceux d'un ancien confrère. Les défenseurs, en robes noires, immédiatement placés au-dessous des bancs de leurs clients, suivaient les débats, écrivant, interrompant et lorgnant l'auditoire. Nulle figure connue dans le groupe, sauf le visage pâle et les gros yeux ronds de M^e Lachaud, le défenseur de Courbet. Les autres, des jeunes gens pour la plupart, se groupaient autour d'un homme jeune, bouillant, M^e Léon Bigot, — un ancien ami de Jules Favre, — et d'un vieillard en lunettes, les cheveux blancs et le menton rasé, qui était M^e Dupont (de Bussac).

Les juges étaient des soldats. Le colonel Merlin, déjà vieux, le crâne chauve, ayant à ses côtés un lieutenant-colonel aux larges épaules, interrogeait, d'un ton lent, d'une voix apaisée, les accusés et les témoins. A la droite du tribunal, le commissaire de la République, le commandant Gaveau, prenait des notes. C'était un homme énergique, assez violent, l'air mâle et résolu.

Lorsque, arrivant par un escalier qui les déroba d'abord à la vue des assistants, les accusés apparaissaient au haut des gradins et allaient s'asseoir à leurs places respectives, leurs noms couraient sur toutes les lèvres, mais il faut bien le dire, la première impression ressentie était l'étonnement. — Quoi! voilà les hommes qui avaient tenu, durant deux mois, Paris sous le joug! Cette ville immense, ce foyer d'électricité intellectuelle avait été livré à ces médiocrités tapageuses! C'étaient là les maîtres, et Paris obéissait, tremblant! Les plus terribles faisaient maintenant piteuse mine. Tom-

bés du haut de leur rêve, beaucoup avaient encore la stupéfaction de la chute. D'autres, au contraire, gardaient on ne sait quelle confiance dans l'impossible qui, leur ayant déjà livré la puissance, leur donnerait peut-être le salut. Ils le croyaient, ils l'espéraient. Les têtes étaient livides, mais les lèvres souriaient. Le rictus de l'ironie s'alliait chez la plupart à la pâleur de la fatigue.

Leur attitude était diverse, mais un même sentiment les unissait. Nul d'entre eux n'acceptait la responsabilité de ce qu'on appellerait, dans l'insupportable langue du jour, ses *agissements*. Tous s'excusaient, tous reculaient, effrayés du poids qui les accablait.

Le regard du public allait de l'un à l'autre, cherchant une sincérité, une virilité, une foi.

Ferré, petit, nerveux, étroitement serré dans son paletot de drap noir, le teint pâle, avec une barbe noire, un binocle posé sur son nez crochu, ressemblait absolument à un oiseau de proie. On chercherait vainement une autre comparaison. Il y avait du corbeau dans ce petit être sec et ardent, et qui paraissait noir de la tête aux pieds. Avec un sang-froid qui déconcertait, d'une voix stridente, d'un geste bref, il parcourait les dossiers qu'on lui tendait, les regardant vaguement comme on regarde les choses qu'on connaît fort bien, acceptait telle ou telle pièce, récusait telle ou telle autre, et tendait le dossier au gendarme qui le rapportait au président.

La physiologie expliquerait seule le tempérament intrépidement féroce de ce petit homme de vingt-quatre ans, acharné et amer. Sa laideur et sa petite taille avaient fait de lui un révolté souffrant et méchant. La claudication de lord Byron lui donna sa verve. Le ridicule de Ferré lui donna son amertume. Un écrit publié par la *Gazette des Tribunaux*, et trouvé au domicile de son auteur, nous livre le secret de cette âme farouche qui ne se démentit ni devant ses juges, ni devant la mort.

Inconvénients d'une petite taille et des ridicules.

« J'ai le malheur d'avoir un nez passablement long; personne ne s'imaginera jamais combien, jusqu'à présent, il m'a occasionné de désagréments, mais il faut dire aussi que ma petite taille, la croissance de mes moustaches y ont un peu contribué. Dans la rue, on se retourne pour bien m'observer; on sourit; les gamins se moquent de moi et me donnent des sobriquets.

« Aux écoles où j'ai été, j'ai toujours eu des surnoms, tels que : Fée Carabosse, Maréchal-Nez, Sans-Nez, etc.; quelquefois je ne supportais pas ces interpellations, alors une querelle surgissait qui finissait par quelques horions donnés et reçus des deux côtés.

« Je suis chez mes parents la risée des personnes qui viennent les voir.

« Chez mon patron, mon physique n'étant pas favorable, on ne peut s'imaginer que je vaille quelque chose : ne représentant pas, on se figure que je suis sans capacité aucune.

« Lorsque je suis en société avec des personnes instruites, de crainte de faire des fautes de langue, je deviens timide, je ne puis parler; alors je bredouille, ce qui n'est pas un bon moyen de prouver mon intelligence.

« Outre cela, je suis mal vêtu, ce qui me donne l'air emprunté et gauche; je suis orgueilleux, je me redresse, alors j'ai tout à fait l'air d'une caricature.

« Enfin, pour finir, j'ai des pensées fort au-dessus d'un jeune homme de mon âge; je veux paraître sérieux et sévère, et tout cela ne corde pas avec ma figure de *polichinelle*.

« Allons, pauvre ami, sois fort; dédaigne les mauvaises paroles qu'on te dira, aie du cœur et de l'énergie, tu parviendras et personne n'aura rien à réclamer.

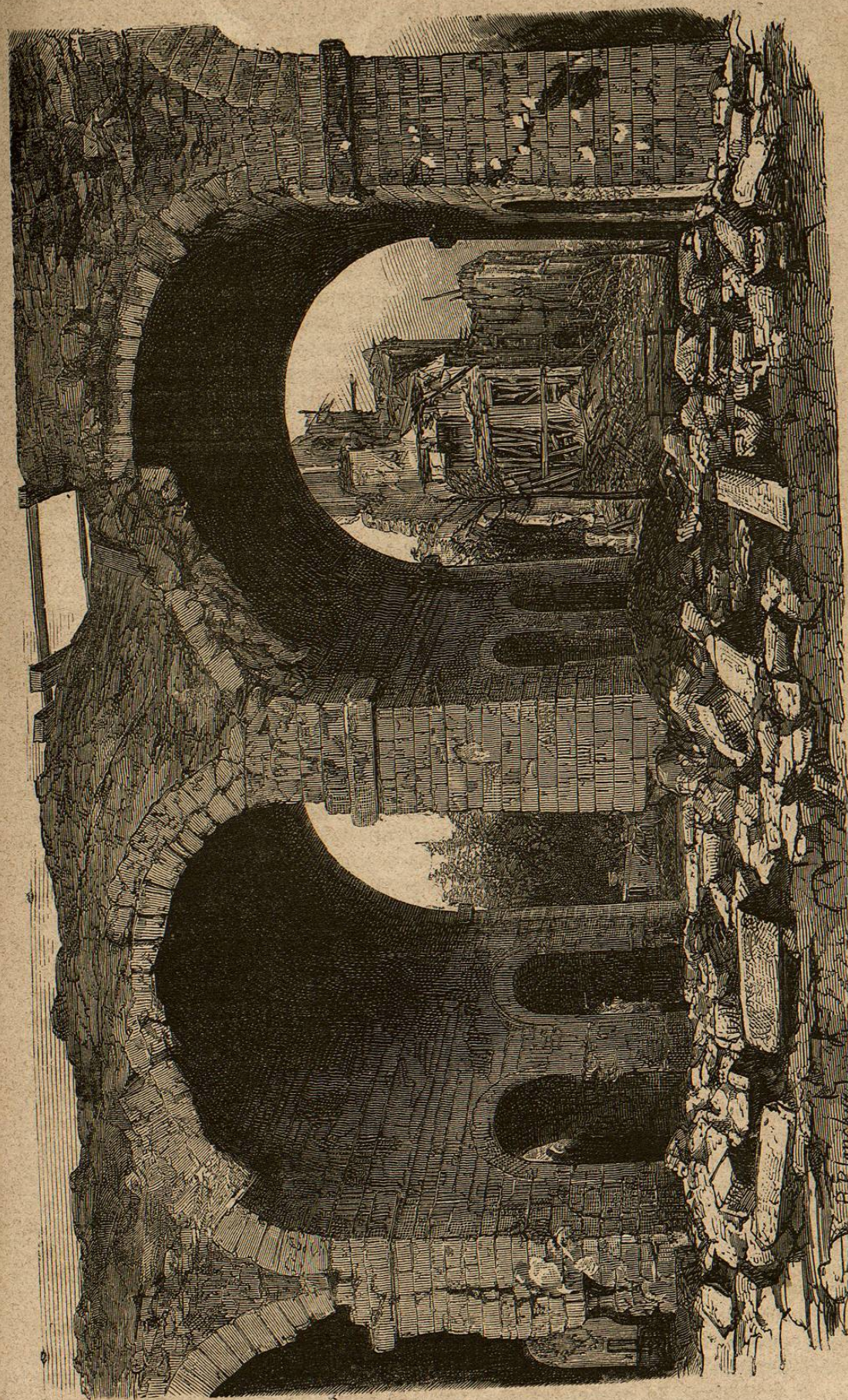
« Il existe un proverbe à Paris, où il est dit : « Ceux qui réussissent ont toujours raison; ceux qui n'arrivent pas toujours fort; » tâche que la première partie d'icelui soit vraie pour toi.

« TH. FERRÉ.

« 8 octobre 1862. »

Assi, ce n'est plus certes l'oiseau de proie, comme Ferré, mais, à proprement parler, et pour rendre exactement ma pensée, c'est le paon. Tout son être est fait d'orgueil. Il portait avec affectation son uniforme râpé de colonel de la garde nationale et ses galons d'argent défraîchis. Joli garçon, d'une beauté d'ailleurs commune et dont la vulgarité apparaissait lorsqu'il marchait ou qu'il faisait un geste, Assi promenait son fier regard sur l'auditoire. Il penchait la tête en arrière et souriait, satisfait de lui-même. Ce rêve avait dû lui troubler la tête : ouvrier au Creuzot, puis contre-maitre, jeté du jour au lendemain, en pleine réputation; soldat il y a quelques années, réfractaire ou plutôt déserteur, et tout à coup revêtu de cet uniforme de chef de légion qui lui seyait fort bien et qu'il n'avait pas voulu quitter, même devant ce tribunal de soldats, dont chacun avait gagné un galon ou une croix au prix de son sang. Comment, lorsque l'éducation morale n'a pas donné de base solide à la conscience, garder son sang-froid à tous ces changements soudains!

A côté d'Assi, la figure brune et sombre d'Urbain se détachait de l'entourage des gendarmes. Un grand garçon, blafard et blond, dressait sa tête aux longs cheveux : c'était Billioray. Nul ne ressemblait moins que lui au *joueur de vielle* des rues de Paris. Comment



APRÈS LA COMMUNE. — Le viaduc du Point-du-Jour.

avait-on pu les confondre l'un avec l'autre? Paschal Grousset, dédaigneux, feuilletait en silence quelque brochure ou quelque livre. Lullier, les cheveux blanchis, promenait sur l'auditoire ses yeux égarés. Un autre, un peu au-dessous de lui, se tenait assis, les mains gantées de violet, et relevait sa tête aux cheveux et aux favoris roux, sa figure enluminée: c'était Théodore Rège. Quel contraste avec Trinquet son voisin! Rège, mis à côté de Trinquet, c'était le bourgeois ambitieux, jeté par la communauté des désirs et des impatiences à côté de l'ouvrier cordonnier enfiévré par les idées communistes. Trinquet fut le seul qui osa, devant le conseil, revendiquer la responsabilité de ses actes. Le col droit, encadrant sa figure solide, la cravate nouée à la façon des matelots, le gilet collant sur son torse, Rège apparaissait comme un de ces « vieux beaux » des lithographies ou des comédies. Lorsqu'il parlait, en homme sûr de son importance, et qui s'écoute volontiers à l'audience comme aux cafés de Bordeaux, où l'ex-vétérinaire avait autrefois sa place marquée, il passait sa main droite sur ses cheveux, puis étendait sa main gauche d'un geste arrondi, qu'il voulait rendre aimable. Ses collègues l'accusaient de tendances cléricales. Il s'est, en effet, targué d'avoir respecté le culte et les églises dans l'arrondissement qu'il administrait, le cinquième, celui du Panthéon.

Courbet, amaigri et grisonnant singulièrement, se tenait à sa place, dans l'attitude d'Agnelet devant le juge. C'est le paysan gonflé de vanité, qui, naïvement, s'est mêlé, pour faire figure, à des choses où il n'entendait goutte. Qu'allait-il chercher en cette fournaise, lui qui n'osait, en public, dire un mot, et quelle flamme démocratique l'animait? La vanité a ses victimes ignorantes, inconscientes, grosses de sottises. Courbet est de celles-là; une victime piteuse, — et qui eut un meilleur avocat encore que M^e Lachaud, ce fut l'auteur des *Chevreuils sous bois* et de *l'Enterrement d'Ornans*. D'autres visages encore apparaissaient sur ces gradins: celui d'Ulysse Parent, démissionnaire de la Commune, et que l'accusation confondait, à tort, nous l'avons dit, avec le Parent qui signa l'ordre d'incendier la Banque, lequel, sans doute, s'est échappé, grâce à cette erreur. Puis Jourde, un jeune homme grand, sec et maigre, la barbe blonde et rare, courant en frisons légers sur ses joues creuses, tel qu'un Christ de rencontre, sculpté par une main inhabile. De ce corps émacié, de cette tête dont les oreilles se décollent du crâne, sortait une voix bien timbrée, rapide, qu'on entendait de tous les coins de la salle. Jourde, avec une habileté rare, une lucidité d'intelligence, établissait ses comptes d'administration, et se défendait d'avoir fait de la politique. En servant la Commune, il avait servi l'État, c'était son mot. Cela

tient du rêve, tout ce que cet homme nous a appris sur les millions qui lui passaient par les mains. Ce maigre garçon, qui eût fait un teneur de livres émérite, fut le teneur du *grand-livre*. Il parlait de cent, de cinq cent mille francs, de millions, avec une facilité stupéfiante. On nageait en plein fantasque, en plein roman.

Les questions posées au conseil de guerre étaient celles-ci :

- L'accusé est-il coupable :
- 1° D'attentat contre le gouvernement ;
 - 2° Excitation à la guerre civile ;
 - 3° Levée de troupes, mais sans ordre ni autorisation de l'autorité légitime ;
 - 4° Usurpation de titres et fonctions ;
 - 5° Complicité d'assassinats ;
 - 6° Complicité d'incendie d'édifices publics et lieux habités ;
 - 7° Complicité dans la destruction des propriétés particulières ;
 - 8° Complicité dans la destruction de monuments publics ;
 - 9° Arrestations arbitraires et séquestrations de personnes ;
 - 10° Fabrication d'armes prohibées par la loi ;
 - 11° Embauchage ;
 - 12° Soustraction de deniers publics ;
 - 13° Avoir pris sans droit ni motif légitime commandement d'une troupe armée ;
 - 14° Soustraction d'actes et de titres dont il était dépositaire ;
 - 15° Vol de papiers à l'aide de violences et en alléguant un faux ordre de l'autorité ;
 - 16° Bris de scellés et vols de papiers publics.

La délibération du conseil dura près de treize heures. Puis il prononça le jugement en vertu duquel il condamnait :

- Ferré et Lullier à la peine de mort (la peine de Lullier fut commuée) ;
 Assi, Billioray, Champy, Rège, Paschal Grousset, Férat et Verdure à la déportation dans une enceinte fortifiée ;
 Jourde et Rastoul à la déportation simple ;
 Urbain et Trinquet aux travaux forcés à perpétuité ;
 Courbet à six mois de prison et 1500 francs d'amende ;
 Victor Clément à trois mois de prison ;
 Ulysse Parent et Descamps étaient acquittés.
- Les circonstances atténuantes avaient été admises pour Urbain, Jourde, Trinquet, Rastoul, Clément et Courbet.

A ce procès des principaux membres de la Commune allait succéder celui de quelques-unes des femmes accusées d'avoir aidé à incendier les monuments de Paris. Elisabeth Réfiffe, trente-neuf ans, cartonniers ; Léontine Suétens, vingt-quatre ans,

blanchisseuse ; Joséphine Marchais, trente-deux ans, sans profession ; Eulalie Papavoine, vingt-quatre ans, sans profession, et Lucie Maris, femme Bocquin, journalière, la plupart anciennes cantinières de bataillons fédérés, ambulancières portuses de revolvers, — esprits pleins de nuit, de brutalité, d'envie, rongés de misère, — furent condamnées : Réfiffe, Suétens, Marchais à la peine de mort ; Eulalie Papavoine à la déportation dans une enceinte fortifiée, la femme Bocquin à dix années de réclusion. On ne devait pas appliquer la peine de mort prononcée contre ces femmes.

Le lugubre défilé continuait. Georges Cavalier, dont le surnom de *Pipe-en-Bois* avait fait la fortune et le malheur, fut condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée, peine d'une sévérité excessive qui fut commuée en celle du bannissement. Après lui devait venir Rossel. L'énergique officier du génie ne se démentit pas un moment. Il fut un soldat devant les soldats qui le jugeaient, ferme, impassible, et relevant le front devant la mort. Son jugement fut cassé pour vice de forme. Ramené de nouveau devant ses juges, Rossel garda la même attitude résolue, vraiment brave et sans fanfaronnade. Deux fois, il fut condamné à mort, deux fois il entendit sa condamnation sans sourcilier. Il avait déserté son poste de soldat, mais du moins il se disait déjà (ce qu'il a écrit plus tard) : — *Une fois mort, je suis inattaquable.*

Henri Rochefort, Eugène Mourot et Henri Maret, l'un rédacteur en chef, les autres collaborateurs du *Mot d'ordre* comparurent ensuite devant le conseil. L'acte d'accusation signalait, — quel étonnement ! — parmi les griefs reprochés à Rochefort, la publication de *la Lanterne*. Mourot, caractère paisible, et Maret, esprit lettré, égaré dans la politique ardente, partagèrent le sort de leur rédacteur en chef. Rochefort fut, pour avoir tenu une plume, condamné à la même peine qu'Urbain ou Trinquet qui avaient manié le revolver. La peine rigoureuse de la déportation dans une enceinte fortifiée fut prononcée contre lui. Mourot fut condamné à la déportation simple, Maret à cinq ans de prison et 500 francs d'amende. Maret, fort malade, devait être gracié bientôt.

Un journal publiait bientôt la lettre suivante de M^e Joly ; on y trouve racontées les raisons pour lesquelles Rochefort n'a jamais voulu se pourvoir en révision :

« Versailles, 25 septembre 1871.

« Mon cher ami,

« Rochefort a accepté sa condamnation avec une fermeté qu'on ne lui supposait assurément pas. Après la lecture du jugement, il a demandé à M. Gaveau s'il n'était pas aussi condamné pour l'assassinat de Chaudey ; ensuite il est rentré dans sa

cellule, où je l'ai retrouvé aussi calme que les jours précédents. Malgré mes instances, il a absolument refusé de se pourvoir en révision, et comme j'insistais toujours, il me répondit tristement par cette phrase de ma plaidoirie :

« Si c'est *la Lanterne* bien plus que *le Mot d'ordre* que l'on veut atteindre, nous n'avons pas à nous défendre, messieurs, car Rochefort se reconnaît coupable de haine envers l'empire, coupable sans circonstances atténuantes.

« Tout à vous,

« ALBERT JOLY. »

Comme témoignage de sa reconnaissance, Henri Rochefort avait envoyé à son avocat ses trois volumes de politique.

Voici les dédicaces qu'il a mises sur chacun de ces ouvrages :

Sur *la Grande Bohème* :

« A M^e Albert Joly. — Acceptez ces essais de comédie qui ont si vite tourné au mélodrame. — H. R. »

Sur *les Français de la décadence* :

« Je vous offre, mon cher Joly, en Français de la décadence, tout ce qui reste, hélas ! de la décadence d'un Français. — H. R. »

Sur *les Signes du Temps* :

« Agréer, mon cher et éloquent défenseur, ces causeries d'un journaliste condamné par la République pour avoir attaqué l'empire. — H. R. »

Avant de quitter la prison de Versailles, Rochefort a offert à son défenseur, comme dernier témoignage de sympathie et de reconnaissance, la collection de sa *Lanterne*, avec la dédicace suivante :

« A M^e Albert Joly.

« Permettez-moi, mon cher défenseur, de vous offrir la collection de cette *Lanterne* qui passe pour m'avoir tant rapporté autrefois et qui me coûte aujourd'hui si cher.

« Ce qui m'inquiète dans les calomnies de toute nature qui se sont acharnées non-seulement sur moi, mais sur ma famille, et jusque sur mes enfants, c'est que j'y devine de vagues espérances de ce régime qu'on croyait mort, et que j'ai la réputation d'avoir mis au tombeau.

« On voit déjà poindre partout ces champignons politiques et littéraires que le fumier bonapartiste peut seul engendrer.

« Je m'attends tous les jours à apprendre que Napoléon III, rentré dans ses domaines, vient de proclamer l'amnistie ; et après avoir été condamné par la République, je suis à cette heure menacé d'un malheur bien autrement terrible, celui d'être gracié par l'empire.

« HENRI ROCHEFORT. »